



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 6 octobre 2026

DS26-034
26ADM06C Contrat de maintenance du site Internet

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique notamment l'article R2122-8,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la délibération n° CS 26-022 du 4 juin 2026 de délégation de pouvoir du Comité au Président,

Considérant la cessation d'activité de l'agence ELYXIR, ancien titulaire du marché,

Considérant le besoin du syndicat de maintenir son site Internet,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'offre présentée par l'agence Gladiateur,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le contrat n°26ADM06C relatif aux prestations de maintenance, hébergement et support du site Internet du SYDESL à l'agence Gladiateur, 16 rue des grands vergers 25 640 VENNANS, SIRET 981 651 615 00024 pour un montant de commande inférieur à 60 000 euros hors taxes.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Signé électroniquement par : Pierre
VIRELY
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Présidents